



DEMANDE D'APPROBATION RÉFÉRENDATAIRE

Portant sur le projet de règlement suivant :

- [N° RÉGLEMENT 2022-320 AMENDANT LE RÉGLEMENT DE ZONAGE NO. 2018-242 RELATIVEMENT À LA CRÉATION DE L'USAGE « CULTURE DE CANNABIS » ET SON ENCADREMENT](#)

AVIS est, par la présente, donné aux personnes ayant le droit de signer une demande d'approbation référendaire :

QUE le projet de règlement 2022-320 contient des dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire **applicable à l'ensemble du territoire**;

RÉSUMÉ

Le projet de règlement n° 2022-320 a pour objet de modifier le règlement de zonage 2018-242 afin de créer un nouvel usage « culture de cannabis » et d'adopter des dispositions propres à son encadrement et à délimiter la zone où cet usage sera permis.

Pour être valide, toute demande d'approbation référendaire doit :

- Indiquer clairement la disposition concernée et la zone ou le secteur de zone d'où elle provient;
- Être signée, dans le cas où il y a plus de 21 personnes intéressées dans la zone ou le secteur de zone d'où elle provient, par au moins 12 d'entre elles ou, dans le cas contraire, par au moins la majorité d'entre elles;
- Être reçue par la municipalité au plus tard 8 jours après la publication de l'avis public (**le ou avant le 20 avril 2022**).

Les dispositions qui auront fait l'objet d'aucune demande valide pourront être incluses dans un règlement qui n'aura pas à être approuvé par les personnes habiles à voter.

Toute personne peut consulter le second projet de règlement sur le site internet de la Municipalité : www.rougemont.ca/avis-publics/ et obtenir les renseignements permettant de déterminer quelles personnes intéressées ont le droit de signer une telle demande.

Donné à Rougemont, ce 11^{ième} jour du mois d'avril 2022.

Kathia Joseph, OMA
Directrice générale & greffière-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, Kathia Joseph, greffière-trésorière de la municipalité de Rougemont certifie sous mon serment d'office que j'ai publié le présent avis, en affichant une copie certifiée de celui-ci à deux endroits différents dans la municipalité le 11^{ième} jour du mois d'avril 2022.

En foi de quoi, je donne ce certificat, ce 11 avril 2022.

Kathia Joseph, OMA
Directrice générale et greffière-trésorière